

RENDEZ-VOUS CSQ DE L'ÉDUCATION TENU LE 29 AVRIL



DENIS SIMARD

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a entrepris en 2006 sa plus importante campagne en faveur de l'éducation publique des dix dernières années sous le thème « *Une éducation de qualité, un devoir de société* ».

Les faits indiquent clairement que les conditions d'apprentissage des jeunes et des adultes en formation ainsi que les conditions d'exercice du personnel de l'éducation se dégradent. Il est nécessaire de renverser la vapeur afin de permettre au plus grand nombre de cheminer vers la réussite et au personnel d'œuvrer dans des conditions favorables. Cette campagne vise à trouver des stratégies et des moyens pour assurer une éducation de qualité, juste et égalitaire pour tous les jeunes et les adultes en formation.

Pour associer tous les membres du SERQ à cette démarche, une vaste consultation a été menée dans les établissements en janvier et février 2008. À partir des trois thèmes ciblés, voici les différents moyens d'action qui ont été privilégiés :

→ PROMOUVOIR LA MISSION PUBLIQUE DE L'ÉDUCATION

- assurer de meilleures conditions d'apprentissage et de réussite pour toutes et tous;
- ouvrir les projets pédagogiques particuliers à tous les élèves;

- assurer un financement public adéquat de l'éducation publique, du préscolaire à l'université;
- abolir progressivement le financement public des écoles privées et favoriser l'intégration du personnel au secteur public.

→ FAVORISER UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ TOUT AU LONG DE LA VIE

- revoir l'intégration des élèves en difficulté pour mieux en baliser les limites et les possibilités;
- réduire le nombre d'élèves par classe.

→ AMÉLIORER LES CONDITIONS D'EXERCICE POUR UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ

- reconnaître et valoriser le travail du personnel de l'éducation;
- favoriser l'insertion professionnelle du nouveau personnel de l'éducation;
- contrer l'épuisement professionnel.

Les résultats de la consultation ainsi que le portrait statistique des enjeux éducatifs de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches ont été dévoilés dans le cadre des *Rendez-vous CSQ de l'éducation*, mardi le 29 avril. Une conférence de presse et une rencontre entre les différents intervenants du milieu de l'éducation avec nos représentantes et représentants politiques nous ont permis de mettre au jeu les valeurs que nous souhaitons développer en matière d'éducation au Québec.



Laissez-nous enseigner!

Voilà un cri du cœur de plusieurs enseignantes et enseignants qui ont trop souvent l'impression d'être les dernières et derniers informés des changements apportés par le MELS à leur quotidien. Il devient impérieux de révaloriser notre profession et de réaffirmer notre autonomie professionnelle.



Que voulons-nous comme avenir pour nos enfants? Nous n'insisterons jamais assez sur l'importance d'avoir une vision à long terme de notre système d'éducation québécois. Envisager l'éducation sous l'angle de la dépense est, selon le personnel qui œuvre dans les écoles et centres du Québec, beaucoup trop réducteur.

De plus, à quand une décision sur le financement public des écoles privées? Comment pouvons-nous cautionner cette orientation qui favorise un système à deux vitesses? La réalité de la classe ordinaire est une des causes principales de l'épuisement du personnel enseignant. L'intégration des élèves souvent qualifiée de « sauvage » en raison d'absence de conditions même minimales d'une part et, d'autre part, le retrait des meilleurs élèves, ne sont pas étrangers à cet état de situation.

**ENSEMBLE,
POUR UNE ÉDUCATION PUBLIQUE,
JUSTE ET ÉGALITAIRE.**

Denis Simard, président

Organisation scolaire au secondaire à la Commission scolaire de la Capitale :

Un vrai gâchis !

La Commission scolaire de la Capitale nous a déposé, il y a deux semaines, l'organisation scolaire pour l'année 2008-2009 au secondaire. Les chiffres déposés ont créé une véritable onde de choc : 34 personnes susceptibles d'être non rengagées ou mises en disponibilité, le tout ayant des répercussions sur plus d'une soixantaine d'enseignantes et d'enseignants temps plein. En plus, il y aura aussi des impacts pour les gens sur les listes de rappel. Comme syndicat, nous avons fortement réagi en multipliant les interventions à tous les niveaux de la commission scolaire. Le 12 mai, nous avons rencontré la direction générale et les directions des services éducatifs et des ressources humaines pour leur faire part de notre très grande insatisfaction. Nous leur avons proposé de retravailler l'organisation scolaire déposée afin de minimiser les impacts sur leur personnel.

Nous demandions entre autres à la commission scolaire de tenir compte des périodes dévolues aux enseignantes et enseignants ressources (équivalent de 16,5 enseignantes et enseignants à temps plein) pour assurer une plus grande stabilité dans les écoles. Si la commission scolaire avait acquiescé à notre demande, des enseignantes et enseignants non rengagés auraient ainsi pu devenir des enseignantes et enseignants permanents. La réponse de la commission scolaire est venue de la bouche même de la directrice générale : « *Nous ne voulons prendre aucun risque financier* ». Pourtant, nous avons fait la démonstration qu'il n'y avait pas de risque puisque les postes attribués l'auraient été dans des matières où il y a toujours des besoins (français, mathématique, univers social et anglais).

Malheureusement, la Commission scolaire de la Capitale a raté une belle occasion de refaire son image et de démontrer une ouverture et un respect pour son personnel enseignant.

Jacques Blais, vice-président

LE RREGOP

Voici quelques renseignements intéressants concernant notre régime de retraite (RREGOP).

Rendement en 2007 = 6,49 %
La médiane au Canada en 2007 = 1,57 %

À ce rendement, il faut soustraire une réserve de 1,37 % pour des pertes éventuelles liées au PCCA (papiers commerciaux adossés à des actifs).

Donc, le rendement réel de la caisse de dépôt a été de 5,12 % en 2007. Sur les 10 dernières années, le rendement a atteint 7,4 %.

L'objectif de la Caisse est d'atteindre 4 % par année au-delà du taux d'inflation. Donc, l'objectif a été dépassé au cours des 10 dernières années.

FINANCEMENT DU RREGOP POUR LE FUTUR

Depuis plusieurs années, notre taux de cotisation a été très variable :

De 1997 à 1999	=	7,95
De 2000 à 2004	=	5,35
De 2004 à 2007	=	7,06
De 2008 à ...	=	8,19

Les organisations syndicales, de pair avec le gouvernement, étudient présentement les coûts du régime avec les objectifs suivants :

- stabiliser la cotisation
- assurer l'équité intergénérationnelle
- assurer une méthode de financement plus transparente afin de payer le coût réel du régime
- sécuriser les prestations qui sont à la charge des participantes et participants

Les travaux avec le Conseil du Trésor commencent en mai 2008. On devrait en connaître les résultats au cours de la prochaine année. Il est donc possible que nous ayons des décisions à prendre dans un avenir plus ou moins rapproché à ce sujet.

N.B.: La grille de tarification pour les rachats va changer d'ici le 1^{er} janvier 2009. Nous conseillons donc aux personnes concernées de faire leur demande de rachats le plus rapidement possible.

Jacques Blais, vice-président

ENFANCE EN DIFFICULTÉ AU PRÉSCOLAIRE

CSDPS

Visite aux commissaires

Mardi le 13 mai en soirée, une cinquantaine d'enseignantes et d'enseignants du préscolaire, supportés par les membres du CA du SERQ et de personnes déléguées syndicales, interpellaient le conseil des commissaires à *faire plus pour les EHDAA* intégrés dans les classes de maternelles. Les enseignantes et enseignants réagissaient ainsi à un « Plan d'accompagnement » proposé par les services éducatifs et qui prévoit l'engagement d'une ressource professionnelle ayant pour mandat de mieux les former et de les accompagner. Car, selon la commission scolaire, « les enseignantes et enseignants ne connaissent pas suffisamment les besoins et capacités de leurs élèves et la gestion des apprentissages n'est donc pas efficiente. »¹

Insultés et choqués, les enseignantes et enseignants ont témoigné du portrait des classes en 2008 et, du coup, démontré que ce sont les enfants qui nécessitent du soutien additionnel et non les profs qui ont besoin de formation !

Selon le personnel enseignant du préscolaire, *faire plus pour les EHDAA*, cela signifie :

- une augmentation des sommes dédiées à l'enfance en difficulté au préscolaire;
- des mesures additionnelles en matière de dépistage à leur entrée au préscolaire;
- la mise en place, dès septembre, de soutien (psychologue et orthophoniste, éducateur spécialisé, etc);
- un projet d'organisation scolaire qui tienne compte des EHDAA;
- l'ouverture de classes d'accueil.

Tel a été le message livré à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries. De plus, les commissaires ont reçu *La Déclaration publique* signée par plus d'une centaine d'enseignantes et d'enseignants du préscolaire.

Est-ce que la commission scolaire est prête à investir et faire plus pour ses élèves du préscolaire?

Claire Barry, vice-présidente

¹ PROJET DE « PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES CLASSES DU PRÉSCOLAIRE DE LA CSDPS »

PRÉCAIRES ET ASSURANCES

AVEC LA FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE,
QUE SE PASSE-T-IL
POUR LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS
À STATUT PRÉCAIRE
CONCERNANT LES ASSURANCES ?

Le contrat d'assurances avec la SSQ prévoit que toute enseignante ou tout enseignant dont le contrat se termine en mai ou en juin est assuré jusqu'au 31 août et paie les primes pour cette couverture jusqu'à cette date.

La loi de la RAMQ prévoit que les assureurs doivent offrir une prolongation de 120 jours lors de la terminaison de l'assurance au travail. La SSQ facture les personnes concernées qui doivent acquitter la facture dans les 30 jours.

Lors du retour au travail, si vous obtenez un contrat au cours des 3 premières paies de l'année, les primes seront perçues rétroactivement au début de l'année. Vous bénéficierez alors des mêmes protections. Si vous reprenez le travail au-delà de ces 3 premières paies mais dans le délai de 120 jours, si vous avez conservé l'ensemble des protections, le paiement des primes reprendra à la fin de ce délai. Si vous avez maintenu seulement le régime maladie 1, la SSQ vous remboursera les primes versées. Si vous reprenez le travail hors du délai de 120 jours, vous êtes considéré comme une nouvelle adhérente ou un nouvel adhérent et refaites vos choix d'assurance.

Antoni Dessureault, conseiller syndical

Assurance-emploi SESSION D'INFORMATION

Chaque année, au mois de juin, le SERQ offre aux enseignantes et enseignants à statut précaire une session d'information sur l'assurance-emploi. Vous avez la possibilité de vous inscrire pour :

- LE LUNDI 9 JUIN
- ou
- LE MARDI 17 JUIN

Chacune de ces sessions se tiendra au local du SFPQ à 17 heures.

INSCRIPTION

PAR TÉLÉCOPIEUR AU 622-3654
PAR TÉLÉPHONE AU 622-8383

L'application de la loi sur l'assurance-emploi est un domaine des plus complexes. Lorsqu'une personne rencontre des problèmes et qu'elle tombe dans leur « machine à saucis-ses », elle n'en ressort pas indemne...

SUJETS ABORDÉS

À cette session seront abordées les questions suivantes :

- les conditions d'admissibilité
- le calcul des heures
- les gains à déclarer :
 - au moment de la demande
 - pendant une période de prestations (et comment faire pour éviter des réclamations) et finalement,
- les pièges à esquiver dans la demande de prestation elle-même.

Antoni Dessureault, conseiller syndical